

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

\*\*\*\*\*

**Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;**

**VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**VU le Code de la Route et le Code Pénal ;**

**Considérant qu'à l'occasion de travaux de réparation d'ouvrage d'art, route d'Amiens au niveau de l'accès au centre commercial, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;**

### **ARRETE**

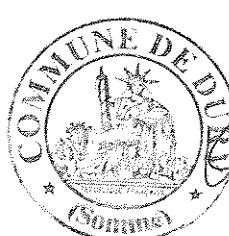
**Article 1** - Pour permettre la réalisation de ces travaux, la circulation sera limitée à 30 km/h et se fera sur une voie. Le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier, à compter du lundi 23 septembre 2024 et pendant la durée des travaux.

**Article 2** - La signalisation sera assurée par la société I.R.E.M – zone industrielle rue de l'Industrie – 80800 CORBIE.

**Article 3** - Madame la Maire, Monsieur le Directeur départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 19 septembre 2024.

Pour le Maire,  
L'adjointe déléguée,



Annie FARGE